

la Cour qui ne sont pas absolument nécessaires. Sur le second article, on a pris la résolution de recruter les troupes jusqu'à 35. mille hommes. Pour les Milices, il a été proposé d'en entretenir constamment un Corps de quinze mille hommes, qui pourra servir à rendre les Régimens complets, dans les occasions où il sera nécessaire de le faire : Et à l'égard de la Cavalerie, on se contentera pour le présent, de la remonter jusqu'au nombre de douze mille hommes. Tels sont les arrangemens pris pour rétablir les affaires de la Saxe. Les ordres n'en sont pas moins donnés pour tenir un Corps de douze mille hommes prêt à marcher au premier commandement.

*Prusse.* Le Baron de Bulow revint le 28. Janvier de *Dresde* à *Berlin*, pour y résider de nouveau de la part du Roi de Pologne Electeur de Saxe, qui l'a nommé son Ministre Plénipotentiaire auprès du Roi ; c'est le même qui a signé le Traité de *Dresde* avec le Comte de Podewils, premier Ministre d'Etat & du Cabinet. Tous les prisonniers Saxons qui avoient été conduits en ce Pays, avoient repris la route de la Saxe plusieurs jours avant le retour de ce Seigneur ; & toutes les troupes du Roi étoient au contraire revenues de cet Electorat. Depuis leur retour Sa Majesté s'étant fait représenter l'état des Régimens qui ont été employés pendant la dernière campagne, elle a ordonné de les remettre sur le même pied où ils étoient auparavant ; & d'abord on a fait partir de *Berlin* quantité de recrues pour aller joindre les Régimens pour lesquels elles sont destinées ; ce qui cependant ne paroît fait dans d'autre vûe que d'avoir en tout tems les troupes complètes & en nombre.

Le Roi a reçu des Ministres des Puissances étrangères